

**EXERCICE 2018**

# **RAPPORT D'ANALYSE ESG ET TRANSITION ENERGETIQUE**

L'assurance d'un esprit de famille



# Sommaire

A.	Informations relatives a l'entité	3
A.1	Démarche générale	3
A.2	Axes sociétaux et de gouvernance mis en œuvre au sein de la Mutuelle	3
A.3	Au sein des portefeuilles	4
A.4	Moyens d'information	4
A.5	Adhésion a des chartes, labels	4
A.6	Risque ESG	4
A.7	Classes d'actifs et évaluation ESG	5
B.	Informations relatives au rapport d'analyse ESG et transition énergétique établi conformément aux directives de la loi LTE au 31/12/2018	6
B.1	Acteurs et méthodologie	6
B.1.1	Emetteurs privés	6
B.1.2	Emetteurs publics	7
B.2	Résultats au 31/12/2018	8
B.2.1	Emetteurs privés	8
B.2.2	Emetteurs publics	13
C.	Patrimoine immobilier	15
D.	Autres	18
E.	Conclusion	19

# A. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTITE

## A.1 DEMARCHE GENERALE

La prise en compte par notre Mutuelle des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements. Cette démarche, récente, nécessite encore beaucoup de pédagogie tant en interne que vis-à-vis de nos adhérents et partenaires, et sa mise en œuvre sera progressive. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect des valeurs mutualistes.

Notre Mutuelle est particulièrement attentive au respect des principes du pacte mondial :

- respect des droits humains, respect des droits des travailleurs, élimination de tout travail forcé et du travail des enfants ;
- respect des normes environnementales et protection de l'environnement.
- lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

## A.2 AXES SOCIETAUX ET DE GOUVERNANCE MIS EN ŒUVRE AU SEIN DE LA MUTUELLE

2017 a marqué le lancement d'une réflexion au sein de notre Mutuelle et de son plan stratégique à 5 ans dans le respect des valeurs humaines et mutualistes nous animant depuis 1891. La Mutuelle travaille à l'élargissement de son offre pour mieux répondre aux attentes de ses adhérents.

Empreinte de valeurs humaines et sociales, La France Mutualiste a fait de ses collaborateurs des acteurs à part entière de sa stratégie d'entreprise et de sa transformation. Garante de l'amélioration continue de la qualité de vie au travail de ses salariés, la Mutuelle s'emploie à créer un véritable dialogue et des temps de partage sur les orientations de l'entreprise.

Ceci se traduit, d'une part, par des actions sociales au profit des familles de nos adhérents lors de situations dramatiques, comme un attentat, un accident, des inondations... Le fonds social de la Mutuelle a été doublé en 2018. D'autre part, œuvrer pour les personnes en difficulté, en particulier celles en situation de handicap, quel que soit le handicap, est un axe majeur. Un partenariat a été signé en 2018 avec l'association «Au-delà de nos handicaps», qui favorise la reconstruction et la réinsertion sociale de personnes handicapées du monde civil mais aussi de la Défense, notamment par la pratique d'activités en pleine nature. La Mutuelle s'est engagée à soutenir l'association pendant 3 ans. La France Mutualiste a également soutenu la diffusion sur France 3 de « *la tête de l'emploi* ».

Des actions peuvent également mobiliser les salariés et bénévoles. Ainsi, des salariés de la Mutuelle ont couru ou marché à l'occasion des Foulées de l'assurance, en mars 2019, au profit de Mécénat Chirurgie Cardiaque. Les dons versés à cette occasion ont permis de financer l'opération d'un troisième enfant.

Les 60 comités mutualistes poursuivent également des actions de mémoire et de solidarité dans le maillage régional où ils sont implantés : entretien de sites de mémoire, financement de projets solidaires, soutien d'actions éducatives et de transmission...

Créée en 2012, la fondation d'entreprise La France Mutualiste encourage des actions citoyennes et de transmission entre les générations autour de 3 axes : devoir de mémoire, esprit de défense et accompagnement social et solidaire.

## **A.3 AU SEIN DES PORTEFEUILLES**

Notre démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux ESG offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement. Les risques ESG auxquels sont confrontés les émetteurs peuvent impacter leur capacité à produire, la valeur matérielle ou immatérielle de leurs actifs, ou les exposer à des risques d'ordre réglementaire.

Par ailleurs, la présence dans un portefeuille d'émetteurs ayant une sensibilité à ces risques, nous expose à un risque de réputation vis-à-vis de nos adhérents.

La mise en place de cette démarche a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans en diminuer la performance. La première étape consiste en l'évaluation, sous l'angle de l'ESG, des éléments composant notre portefeuille.

## **A.4 MOYENS D'INFORMATION**

Ce rapport est disponible sur le site de notre Mutuelle [www.la-france-mutualiste.fr](http://www.la-france-mutualiste.fr).

## **A.5 ADHESION A DES CHARTES, LABELS**

Notre Mutuelle est membre de la FNMF. La Mutualité Française siège au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) qui représente l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics. La mission principale du CSESS est de débattre de la politique publique menée en faveur de ce secteur dans toutes ses dimensions (territoriale, européenne, économique et sociale).

La Mutualité Française est membre fondateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, opérationnelle depuis janvier 2015. Celle-ci a pour vocation de représenter les acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics, français et européens.

## **A.6 RISQUE ESG**

La Direction financière de notre Mutuelle, consciente que les questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance constituent des risques nécessitant un suivi, étudie mensuellement un rapport fourni par notre partenaire Ofi AM sur toutes controverses portant sur le comportement des émetteurs qui composent notre portefeuille de titres obligataires

détenus en direct. En cas de controverses particulièrement graves ou répétées, une décision pourra être soumise à notre Direction générale et entraîner jusqu'au désinvestissement de la valeur, sous réserve de conditions de marché propices.

## **A.7 CLASSES D'ACTIFS ET EVALUATION ESG**

Les investissements ont fait l'objet d'une évaluation ESG sous réserve de disponibilité des informations. Pour ce troisième exercice, le périmètre analysé comprend les investissements en valeurs mobilières détenues en direct (obligations) et, par transparence, les actions détenues via les OPC dédiés (périmètre constant par rapport à 2017).

La Direction immobilière a, dès 2012, mis en place une politique de développement durable sur les 190 000 m<sup>2</sup> du patrimoine géré.

Les investissements immobiliers ont fait l'objet d'une évaluation sous l'angle de la performance sociale et climatique dont les résultats et objectifs sont présentés dans ce rapport.

L'analyse ESG de notre portefeuille de valeurs mobilières nous permet d'identifier les différents niveaux de pratique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) des émetteurs. Au vu des résultats présentés l'an passé, nous avons pris la décision de ne pas renforcer notre position sur deux émetteurs présentant des faiblesses importantes en termes de RSE.

Etant donné l'état actuel des méthodologies disponibles sur le marché qui ne permettent pas de quantifier les risques liés aux questions de RSE, nous avons décidé d'effectuer un suivi de la qualité ESG de notre portefeuille.

# B. INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ANALYSE ESG ET TRANSITION ENERGETIQUE ETABLI CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES DE LA LOI LTE AU 31/12/2018

## B.1 ACTEURS ET METHODOLOGIE

La France Mutualiste, disposant de ressources restreintes dans le domaine de l'analyse ESG, est accompagnée depuis 3 ans par la société de gestion Ofi Asset Management et plus particulièrement son Pôle d'Analyse ISR.

La méthodologie retenue est donc celle mise en œuvre par Ofi Asset Management.

### B.1.1 Emetteurs privés

En ce qui concerne l'ESG (pour les émetteurs privés), l'analyse repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs (11 grandes thématiques retenues : changement climatique, ressources naturelles, rejets toxiques, capital humain, comportement sur les marchés, conseil...) pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur. La prise en compte d'opportunités de développement en plus des zones de risque est parfaitement intégrée dans cette méthodologie.

Les aspects environnementaux et sociétaux sont modulés en fonction des secteurs d'activité en fonction d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur ou l'émetteur lui-même.

Les enjeux de gouvernance sont identiques pour l'ensemble des émetteurs.

Concernant les critères environnementaux liés au changement climatique, les critères analysés sont :

- Liés à des risques physiques (montée des eaux, sécheresse, risques sanitaires),
- Liés à la transition énergétique :
  - Les émissions carbone dans le processus de production (exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités, effort de réduction de ces émissions, effort d'amélioration de l'efficacité énergétique),
  - Les émissions carbone en amont (matières premières notamment) et en aval (utilisation et recyclage des produits),
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes » (énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologie améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte...).

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite *Best-in-Class*). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- SOUS SURVEILLANCE : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ou une absence de transparence,
- INCERTAINS : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés,
- SUIVEURS : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés,
- IMPLIQUÉS : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG,
- LEADERS : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'évaluation de l'empreinte carbone se fait via la méthode des émissions financées. Le calcul évalue les émissions produites les entreprises financées par l'investisseur. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euro investi.

$$\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$$

Le portefeuille d'émetteurs privés de La France Mutualiste a été comparé à l'indice obligataire Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index (indice de référence).

Une analyse TEE des émetteurs vient compléter le calcul de l'empreinte carbone. Cette analyse porte sur les émetteurs des secteurs d'activités les plus intenses en émission carbone selon deux axes : les émissions de gaz à effet de serre et l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique.

Les émetteurs sont ensuite classés en fonction de leur résultat :

- Opportunité forte,
- Opportunité,
- Neutre,
- Risque,
- Risque fort.

## B.1.2 Emetteurs publics

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une évaluation des résultats obtenus par chaque Etat pour l'ensemble des critères ESG, ainsi que sur l'évolution relative de ces résultats. Le référentiel d'évaluation est constitué de 12 enjeux marquant, selon Ofi AM, le plus possible l'action d'un Etat en faveur du développement durable (énergie et carbone, eau et biodiversité, filières vertes, rejet toxique, emploi, équité sociale, éducation, santé, respect des citoyens, indépendance et stabilité, qualité de la gestion, éthique).

Cette analyse se traduit par une notation de chaque Etat. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE, selon leur niveau de performances ESG. Ce classement fait l'objet de l'attribution d'un Score sur une échelle de 0.5 à 5 (5 correspondant à la meilleure performance).

Une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque Etat, au sein de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG selon la même échelle que celle des émetteurs privés (cf. ci-dessus).

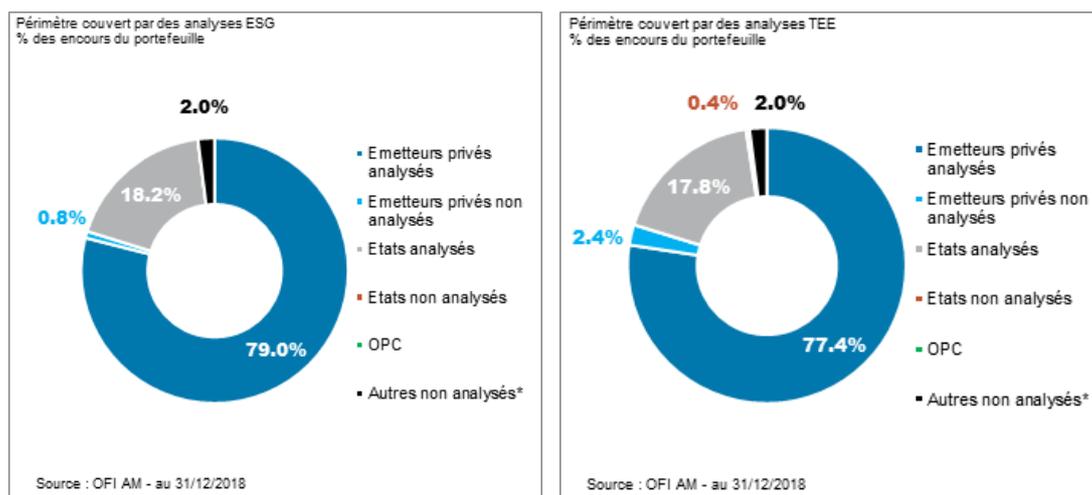
Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par millier de dollars de PIB.

## B.2 RESULTATS AU 31/12/2018

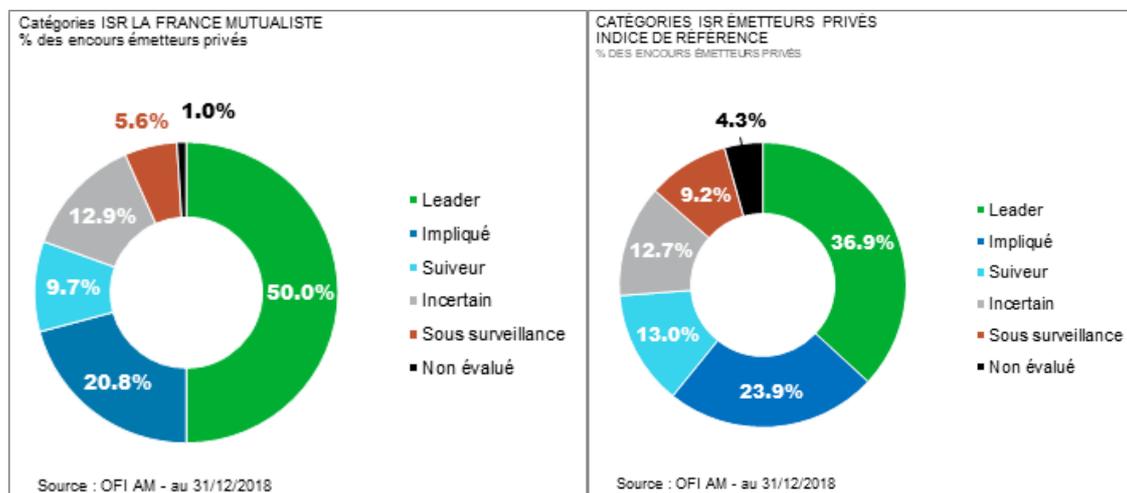
Les résultats présentés pour 2018 comprennent deux périmètres :

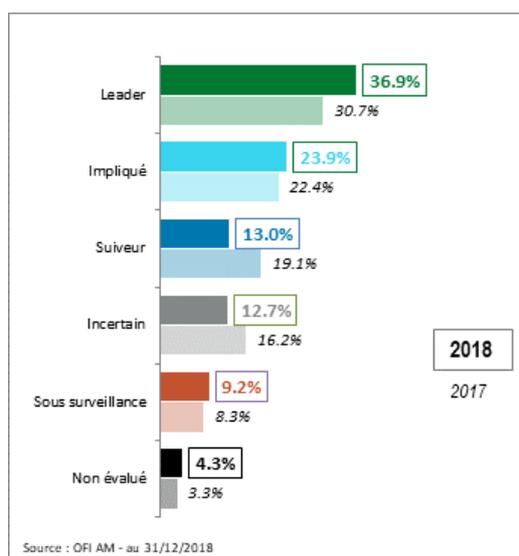
- L'ensemble des titres obligataires gérés en direct afin de pouvoir comparer les évolutions par rapport à 2017,
- L'ensemble des titres obligataires et les OPC actions dédiés par transparence.

Ci-après, les périmètres d'analyses (par transparence) :



### B.2.1 Emetteurs privés

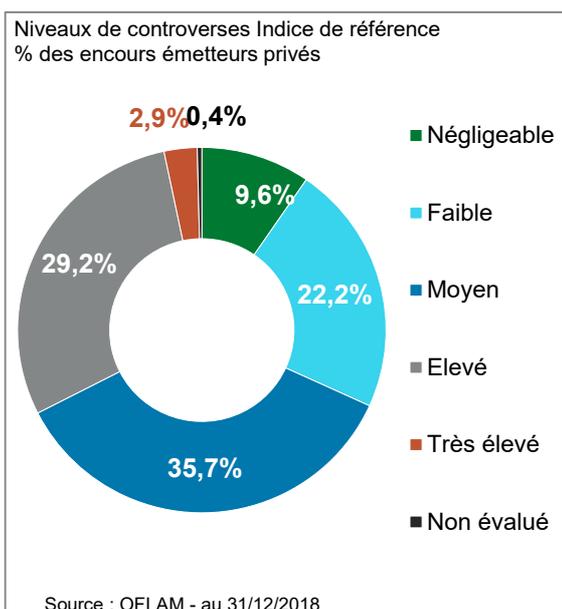
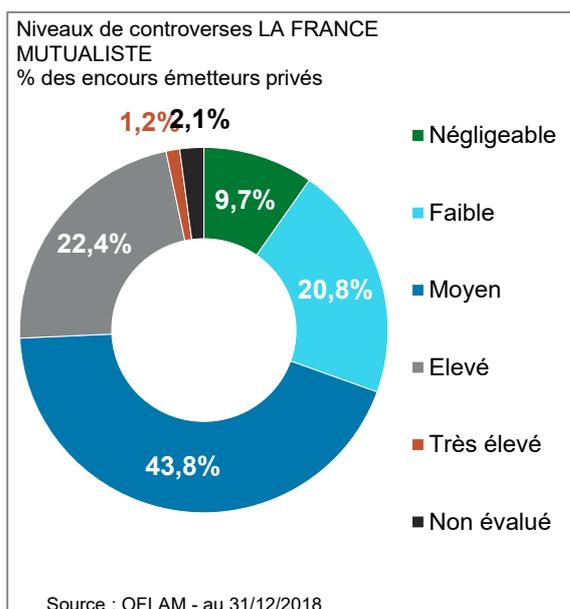




La forte hausse d'émetteurs « leader » s'explique par l'appréciation d'un bon nombre d'émetteurs (suiveur ou impliqué à leader) et en particulier certains noms surpondérés de notre portefeuille tel que Crédit Agricole, RATP ou SNCF Mobilité.

La catégorie « sous-surveillance » est resté stable, en revanche une partie (1/3) de nos émetteurs « incertains » sont passés en catégorie « suiveur » ou mieux.

### Controverses :



Seul 1.2% des encours analysés concernent des émetteurs ayant des controverses majeures selon les critères ESG.

Au niveau du portefeuille obligataire, il s'agit de Royal Dutch Shell et LafargeHolcim.

Pour Shell, la controverse est en train de s'éteindre (pollution dans le delta du Niger). Tant que la controverse sera présente, cet émetteur ne sera pas renforcé.

En ce qui concerne LafargeHolcim, la Mutuelle attend plus de précisions dans l'enquête en cours et ne renforcera pas cet émetteur.

La vision par transparence des portefeuilles actions montre que 8 émetteurs controversés sont présents dans notre portefeuille d'actions :

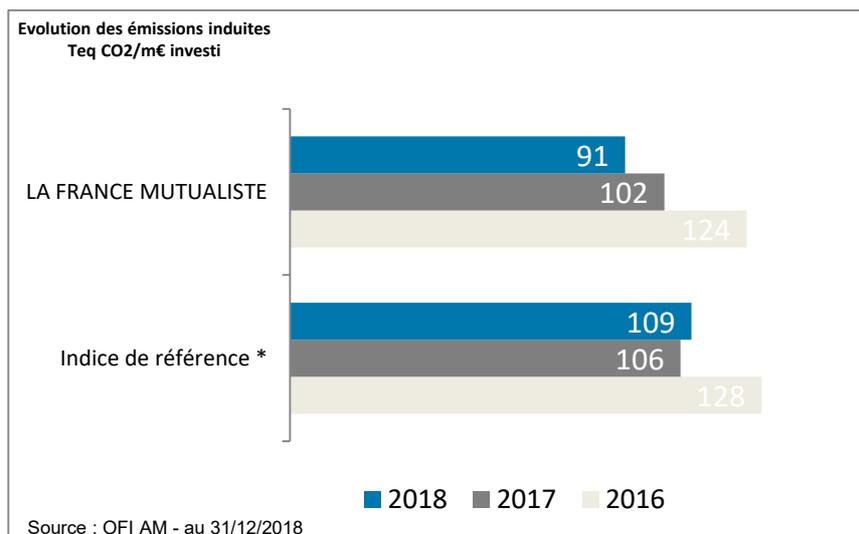
- Des acteurs miniers :
  - Rio Tinto,
  - Vale,

- BHP Billiton,
- Glencore,
- Un cigarettier : British American Tobacco,
- Une banque : Deutsche Bank,
- Une major pétrolière : Shell,
- Un cimentier : LafargeHolcim.

2.1% des encours n'a pu être évalué selon les critères ESG - Controverses.

### Emissions carbonees et analyse TEE (Transition Énergétique et Écologique) :

Le calcul des émissions financées est présenté dans les graphes ci-après.



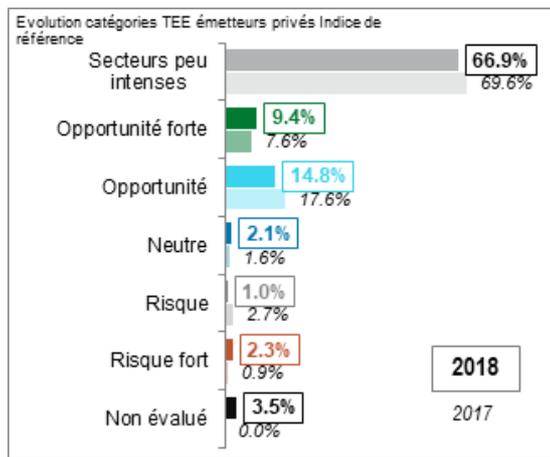
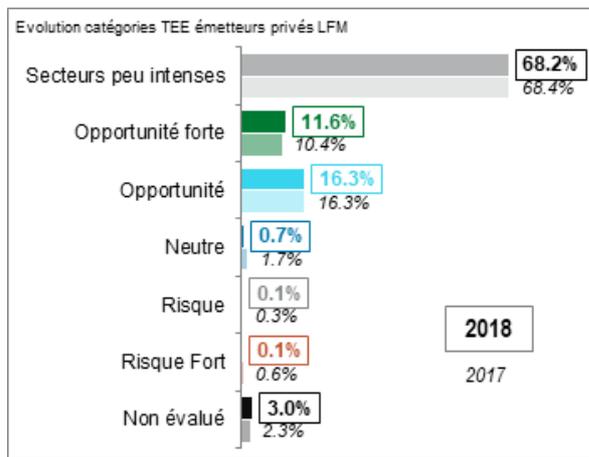
Depuis 2016, nous avons économisé 33 tonnes équivalent CO2 par million d'euros investi. Notre surperformance à l'indice, dans la réduction des émissions financées, s'explique majoritairement par un choix plus sélectif d'émetteurs dans des secteurs générateurs d'émissions, tel que les secteurs de l'industrie, des matériaux de base ou encore des biens de consommation.

Les dix émetteurs présentant la plus forte empreinte carbone sont :

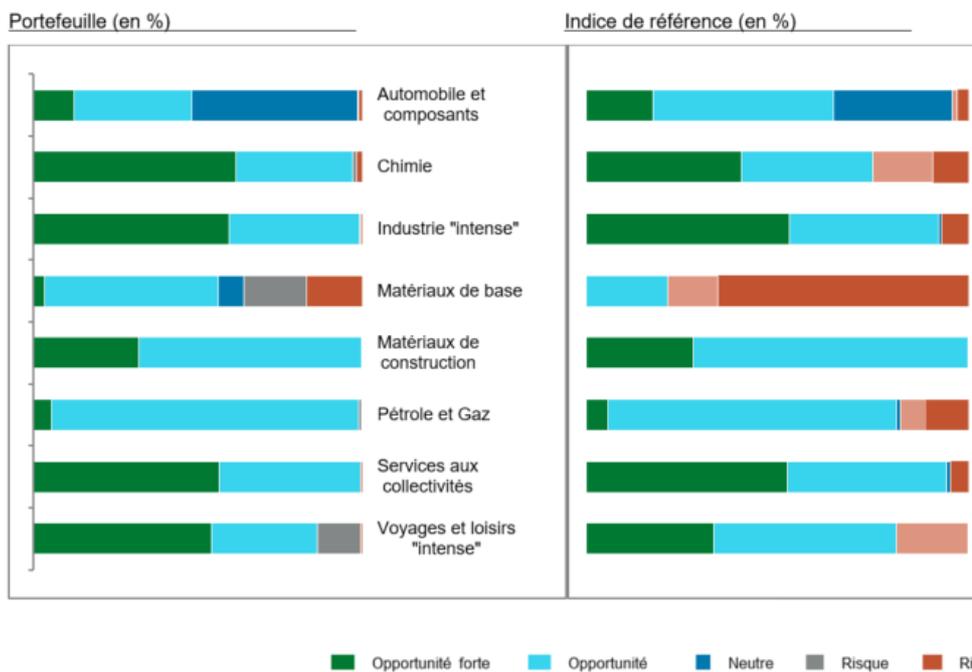
- LafargeHolcim,
- Veolia,
- EDF,
- ENI,
- Enel,
- Engie,
- Naturgy,
- Total,
- Suez,
- ENBW Energie.

Ce petit nombre d'émetteurs représentent 70% de l'empreinte carbone du portefeuille d'émetteurs privés. Néanmoins, certains acteurs, bien que fortement émetteurs de par la nature de leurs activités, sont des acteurs essentiels de la Transition Énergétique et Écologique (TEE). Il nous paraît donc nécessaire de garder ses investissements afin de soutenir les efforts mis en place par ces sociétés.

Aussi, les émetteurs sont catégorisés vis-à-vis de leur impact à la TEE. La répartition des émetteurs et l'évolution de celle-ci est la suivante :



### A isopérimètre :



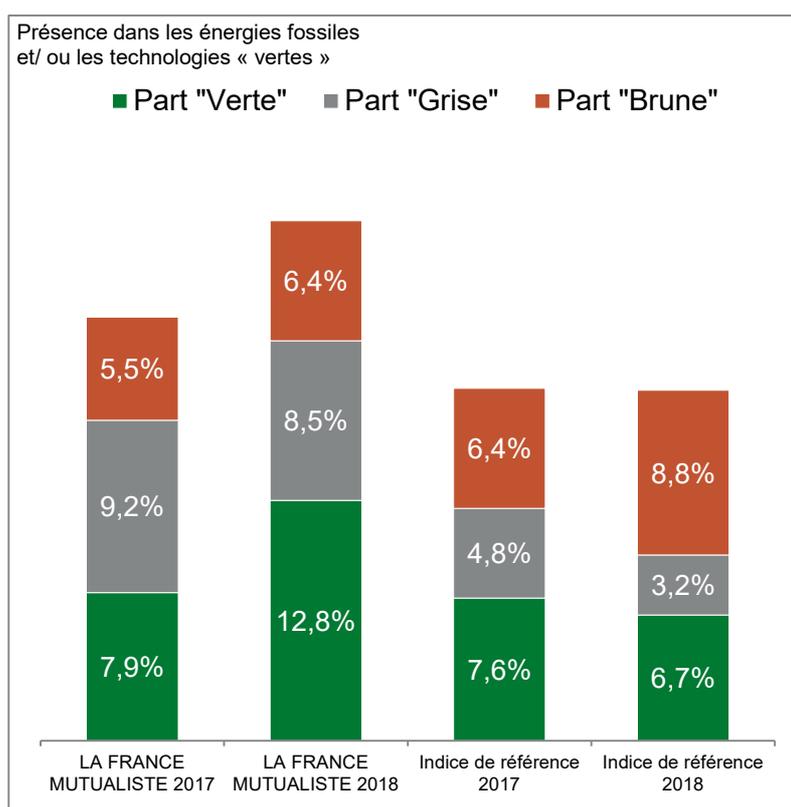
L'essentiel du portefeuille LFM est investi dans des sociétés de secteurs peu intenses en émissions de gaz à effet de serre.

Les deux catégories TEE « opportunité » et « opportunité forte » se sont légèrement appréciées tandis que la catégorie « Risque Fort » a diminué. Cette dernière ne représente aujourd'hui qu'une infime partie du portefeuille (0.1%). Cette liste ne comporte en 2018 plus que 4 émetteurs contre 7 en 2017.

Il est à noter que LFM parvient à investir dans des sociétés leaders de la transition écologique dans leurs secteurs respectifs pour ce qui est de la chimie, des industries intenses (lourdes) ou encore des voyages et loisirs : des secteurs par nature très émetteurs de gaz à effet de serre.

Le graphique ci-après représente le pourcentage d'émetteurs :

- Détenant des réserves de combustibles fossiles, désignés par le terme « Part brune » d'émetteurs privés du portefeuille
- Proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments éco-conçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur Chiffre d'Affaires (10% minimum). Ces émetteurs sont désignés par le terme « Part verte »
- Détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10% de leur Chiffre d'Affaires). Ces derniers sont désignés par le terme « Part grise ».



La proportion de sociétés appartenant à la « part verte » a fortement augmenté en 2018 par rapport à 2017 tandis qu'on constate une diminution au niveau de l'indice.

La « part brune » du portefeuille a aussi augmenté en 2018 par rapport à l'année précédente, cependant dans des proportions plus faibles que son indice.

Ce graphique montre bien la très bonne qualité des investissements de la Mutuelle en matière de transition énergétique et sa volonté de participer à l'effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

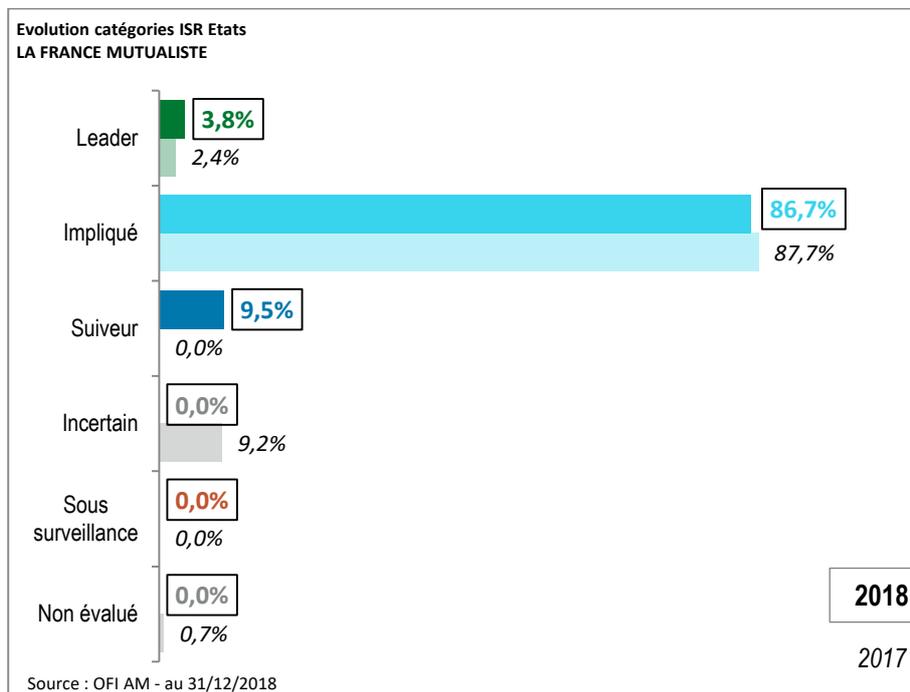
#### Autre :

Un green bond est une obligation qui permet à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ou encore de financer des projets ayant un impact social positif.

Le marché est en développement et notre Mutuelle détient en portefeuille quatre green bonds émis par Engie, Covivio (ex Foncière des Régions), Icade et ING pour 40.3 M€ de nominal. Ce marché est encore étroit, mais tend à s'étoffer. Sur opportunités, notre Mutuelle complètera ses investissements en *green bonds*.

## B.2.2 Emetteurs publics

ESG :

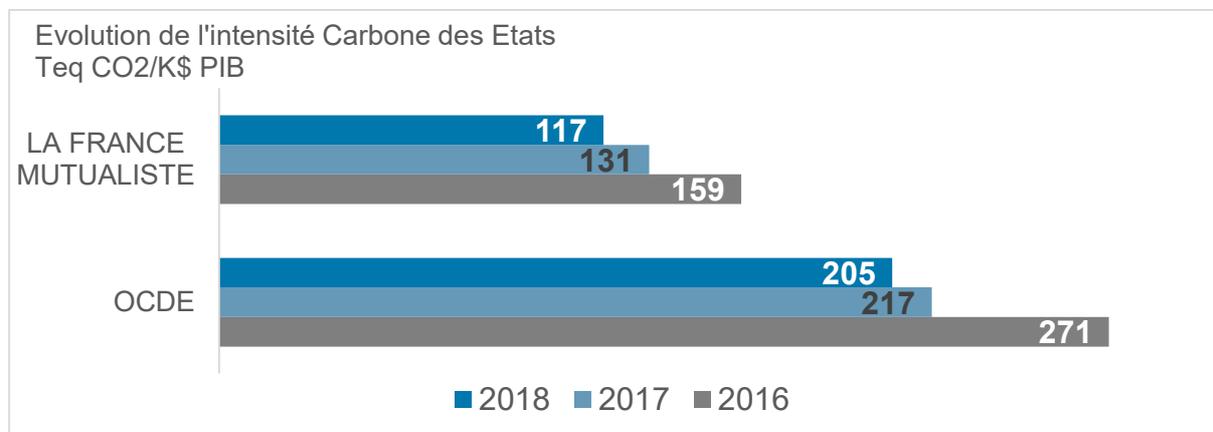


L'essentiel du portefeuille d'émetteurs publics est constitué d'Etat/institutions impliqués dans l'amélioration ESG.

Par rapport à 2017, deux Etats (Espagne et Italie) sont passés de la catégorie « incertain » à la catégorie « suiveur » ce qui démontre un effort d'amélioration des pratiques au sein de ces pays.

Intensité carbone :

Sur les Etats, l'intensité carbone est estimée à partir de données émissions carbone des Etats publiées par l'AIE et Eurostat. Ces données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE et sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par millier de dollars de PIB.



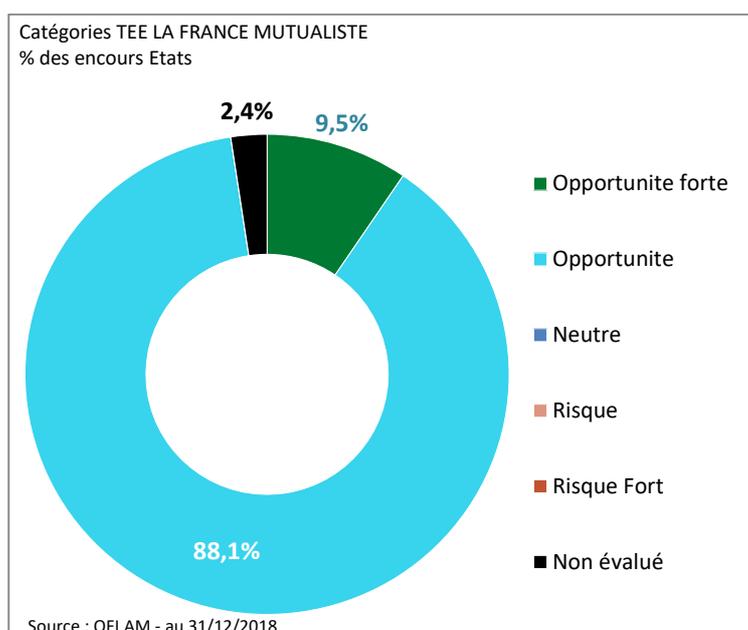
Notre sélection d'émetteurs publics continue d'être globalement moins émettrice de CO<sub>2</sub> que la moyenne des pays de l'OCDE et s'améliore d'année en année.

## Analyse TEE :

Au même titre que les émetteurs privés, les émetteurs publics sont classés sur leur effort à la TEE. Cette classification comprend :

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO2 / PIB
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie

La répartition par catégorie TEE est la suivante :



Encore une fois, le portefeuille est constitué d'Etats/institutions soucieux de limiter leurs émissions de gaz à effet de serre.

Il est à noter que le portefeuille d'émetteurs publics ne comprend pas d'Etats/institutions en risque.

## C. PATRIMOINE IMMOBILIER

Dès 2012, La France Mutualiste a mandaté la société ELAN du Groupe Bouygues pour établir un diagnostic général du patrimoine.

Des audits énergétiques de l'ensemble des immeubles ont été réalisés pour orienter nos engagements financiers sur les dépenses les plus pertinentes en termes d'efficacité.

Les priorités identifiées sont la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration de la biodiversité des immeubles. D'autres améliorations ont été réalisées lorsque cela s'est avéré opportun.

Les améliorations des pratiques, au cours des dernières années ont été les suivantes :

- Signature de nouveaux contrats de chauffage pour l'ensemble des immeubles d'habitation avec des cibles de consommation maximum et minimum. Des *incentives* et des pénalités ont été prévues afin d'inciter les chauffagistes à maîtriser les consommations énergétiques.
- Création d'espaces-verts dans les immeubles parisiens lorsque des travaux de voirie sont réalisés. La France Mutualiste a ainsi obtenu en 2016, un prix d'excellence pour l'aménagement paysager de l'un de ses immeubles.
- Un autre projet de même envergure a été mis en œuvre dans le 15<sup>ème</sup> qui rencontre un franc succès auprès des locataires.
- Signature de la charte des contractants par toutes nos entreprises. Nos prestataires de travaux se sont engagés dans une démarche responsable prenant en compte le respect des droits de l'homme (travail clandestin, travail des enfants, sécurité du personnel, discrimination) et une conduite éthique de leurs activités (respect des réglementations sociales et fiscales, respect des règles de concurrence, protection de l'environnement).

Les années 2017 et 2018 ont permis la mise en œuvre de nouvelles améliorations sur trois thèmes principaux :

### Performance énergétique :

- Installation de sondes de température dans les immeubles avec un suivi en temps réel des températures. Un reporting mensuel a été mis en place afin de suivre cet indicateur et contrôler le respect de nos engagements de températures maximum et minimum. Cette action permet d'être réactifs et d'ajuster la température.
- Réalisation systématique de travaux d'isolation phonique lors des rénovations totales d'appartement afin de réduire les nuisances sonores d'un étage à l'autre et côte à côte. Ces travaux qui n'étaient pas réalisés à ce stade représentent un surcoût qui améliorera le niveau de confort des immeubles.
- Pose de robinets thermostatiques sur certains immeubles pour lesquels la loi Elan l'imposait (fonction des consommations moyennes de chauffage). Ainsi ont été équipés de ces outils de réglages les immeubles du 109 Courcelles, les immeubles desservis par la chaufferie du 11 Dantzig.  
En 2019 seront concernés le reste des immeubles du groupe Dantzig-Guillot-Toussaint, Condamine, Assomption et Thébaud.  
➔ La finalité est (si la loi Elan le confirme) la pose de répartiteurs de frais de chauffage ayant pour objectif de permettre l'individualisation des consommations de chauffage, quand bien même le système de chauffage est collectif.
- Réalisation d'un audit de 80% de nos consommations électriques et énergétiques en conformité avec la loi DDADUE et le plan de développement durable sur lequel la France s'est engagée. L'exploitation des bâtiments étudiés est jugée satisfaisante dans l'ensemble ainsi que la performance énergétique. Les rénovations entreprises ont porté leurs fruits.

- La chaufferie du 4 Codet a été intégralement rénovée.

### **Amélioration thermique et sécuritaire :**

- Réfection complète de la toiture du square Jean-Thébaud. Cette toiture était abimée et était à l'origine de nombreuses fuites chez des locataires.

La France Mutualiste a donc décidé la réfection complète de la toiture en zinc du square Jean-Thébaud à Paris 15<sup>ème</sup> avec un triple objectif :

- La réfection totale à l'identique des couvertures zinc
- La mise en conformité thermique des combles perdus
- La création des dispositifs d'évacuations de fumées dans les parties communes

Les travaux ont démarré en 2018 et sont scindés en 3 phases. En 2018 ont été concernés les bâtiments du 12 au 8. Les travaux 2019 du 7 au 1 sont en cours et en 2020 sera réalisée la toiture de l'îlot central.

Quelques photos du chantier :







### **Biodiversité :**

*Espaces Verts :* dans la poursuite du projet de Boulogne Jean-Jaurès et de Convention-Lourmel, nous avons, à plus petite échelle, redessiné le jardin de l'immeuble situé rue Louis Blériot à Boulogne afin de redéfinir les passages et préserver les fenêtres donnant sur rez-de-chaussée.

*Espaces verts privatifs :* lors des rénovations d'appartements et dès que le contexte le permet, La France Mutualiste rend privatifs des jardins ou courettes initialement intégrés aux parties communes et inaccessibles aux autres locataires.

Les ruches sont toujours en place sur l'immeuble de Jaurès et la cohabitation avec les abeilles se passe sans encombre.

## **D. AUTRES**

*Autres actifs au sein des portefeuilles gérés par La France Mutualiste :*

Dans le cadre de la diversification de son portefeuille, La France Mutualiste a pris quatre engagements dans des fonds d'actifs non cotés disposant du label de TEEC.



Il s'agit des fonds InfraGreen II, InfraGreen III gérés par la société de gestion RGreen, PreDirec ENR 2030 géré par Acofi et Pearl Infrastructure Capital. Ces fonds financent des infrastructures d'énergies renouvelables en France et Europe.

Toujours dans la poche de diversification, un engagement a été pris dans un fonds travaillant sur la dépollution et la réhabilitation des terrains et friches industriels. Il se place entre l'industriel et le promoteur. Ce fonds est géré par la société de gestion Brownfields.

*Unités de compte proposées aux adhérents de La France Mutualiste :*

Pour permettre à nos adhérents d'investir leur épargne sur des supports ISR, La France Mutualiste a référencé deux fonds actions utilisant l'analyse extra-financière en sus des analyses financières classiques. Il s'agit du fonds actions européennes Ofi RS European Growth Climate Change Part V géré par Ofi AM. Ce fonds est disponible depuis 2011 au sein des contrats Livret Jeun'Avenir et Livret RM et depuis 2016 au sein d'Actépargne2.

Le deuxième support est Ecofi Enjeux Futurs part C géré par Ecofi Gestion. Cet OPCVM propose un investissement en actions internationales. Il référencé au sein des contrats Actépargne2 et Livret Jeun'Avenir depuis avril 2017. Il fait également partie intégrante des trois profils offerts à nos adhérents depuis septembre 2017.

De plus, la société de gestion CPR AM, gérant le fonds CPR USA distribué en unités de compte par la mutuelle, intègre désormais les critères ESG dans son processus de sélection dans l'ensemble de sa gamme de fonds.

## E. CONCLUSION

Le portefeuille est moins à risque vis-à-vis de la transition énergétique que l'indice de référence.

Notamment, il ne comporte aucun émetteur à « risque fort ». Autre exemple, aucun émetteur détenant des mines de charbon thermique n'est financé via le portefeuille obligataire de La France Mutualiste.

La Mutuelle poursuit son appropriation des critères extra-financiers et échangera avec ses sociétés de gestion afin de mieux les prendre en compte au sein des OPC dédiés.



L'assurance d'un esprit de famille



la France  
Mutualiste

La France Mutualiste - Siège social : Tour Pacific | 11-13 cours Valmy 92977 PARIS LA DÉFENSE Cedex  
Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° SIREN 775691132